

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 mars 2016

**Président : François DE MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,  
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,  
Mme Pascale CHARTON,  
Mme Magali LAMIR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Mobilités innovantes sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Convention avec l'institut VEDECOM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité).**

❑ **M. Pascal THEVENOT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 I al 1 et 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2012-01-23 du Conseil communautaire du 31 janvier 2012 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à Mov'eoTEC ;

Vu l'appel à projets « Institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées » (IEED) lancé dans le cadre des investissements d'avenir par l'agence nationale de la recherche ;

Vu le dossier de candidature de l'Institut VEDECOM à l'appel à projet IEED, déposé le 22 novembre 2011 ;

Vu les résolutions votées par le conseil d'administration de la fondation partenariale Mov'eoTEC en date du 7 janvier 2011 ;

Vu les courriers du directeur de la Fondation Mov'eoTEC en date du 6 et du 22 novembre 2011 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission développement économique du 4 février 2016.

-----

L'Institut VEDECOM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité) s'inscrit dans les grands enjeux de mobilité du XXI<sup>ème</sup> siècle en milieu urbain. Il rassemble plusieurs dizaines de partenaires : constructeurs automobiles, établissements d'enseignement et de recherche, prestataires, opérateurs et institutions publiques (dont le département des Yvelines, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay).

Il s'articule autour de trois axes de recherche :

- l'électrification des véhicules (recherches sur les différents modes de recharge des véhicules électriques),
- la délégation de conduite et la connectivité (véhicule autonome),
- la mobilité et l'énergie partagée, qui vise à repenser simultanément usages, services, infrastructures et mobiles (recherches sur les capacités de stockage d'énergie avec la batterie du véhicule, sur l'autopartage et les services résultants pour les usagers).

Cet établissement d'envergure européenne dispose d'un budget prévisionnel de 293 millions d'€ répartis sur 10 ans. Il mobilisera environ 230 équivalents temps plein. Sa dynamique pourrait conduire à la création en France de 42 000 emplois directs et de 20 000 emplois indirects.

Pour mémoire, l'intérêt de ce projet pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compétente en matière de développement économique, est double :

- soutenir la filière automobile, l'une des premières pourvoyeuses d'emploi dans son bassin de vie, tout en créant un climat favorable à l'innovation technologique et à l'accueil de nouvelles entreprises ;
- impulser l'aménagement durable de la zone d'activité économique d'intérêt communautaire de Satory Ouest, sur la commune de Versailles, puisque VEDECOM s'y installera sur le terrain dit des Marronniers.

Par conséquent et afin de faire perdurer ce partenariat initié en 2012, la communauté d'agglomération doit mettre en œuvre une convention de partenariat avec l'institut VEDECOM, objet de la présente délibération. A ce titre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit s'engager sur une contribution financière de 6 000 € par an pendant 3 ans.

Le renouvellement de ce partenariat témoigne des liens étroits qui unissent le territoire au secteur du transport de demain. Situé dans le périmètre de l'opération d'intérêt national de Paris-Saclay, le quartier de Satory à Versailles pourra être, de surcroît, le lieu d'un démonstrateur technologique, présentant un système innovant de déplacement, conçu dans le souci de son intégration et porteur de valeurs économiques et de rayonnement territorial futurs.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le renouvellement du partenariat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver la convention de partenariat conclue entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Institut VEDECOM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité);*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention ;*
- 3) *d'imputer la contribution financière sur les crédits inscrits au budget 2016 et suivants de la communauté d'agglomération au chapitre 65 : « autres charges de gestion », article 6574 : « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé », fonction 90 : « interventions économiques ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 67*

*Nombre de pouvoirs : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 80 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. de Saint-Sernin).*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_03\_10

**Résumé de l'acte** : Mobilités innovantes sur le territoire de la communauté d'agglomération de V...

**Date de décision** : 08/03/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.7. Transports

**Rédacteur** : Tiphaine Le Dilhuit

**AR reçu le** : 15/03/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160308-2016\_03\_10-DE

### Pièces jointes :

2016-03-10 DEV ECO - Convention VEDECOM 3ans.pdf

ANNEXE 2016-03-10 DEV ECO - Convention VEDECOM.pdf

### Historique :

15/03/2016 15:02:37	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:03:50	En cours de transmission	
15/03/2016 15:05:12	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:27	Accusé de réception reçu	